

## Procès verbal du conseil municipal de St Appolinard 6 décembre 2024

Présents : A Flacher, J Géry , E Blanc, Y Grange, V Canet, A Cluzel, P Dupinay, B Bardy , M Navez

Excusés : J Giraud, N Degand, M Rouchouse, J limone

Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2024

### **1.Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

A compter du 1er janvier 2025, les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont supprimées, La redevance prélèvement subsiste et une nouvelle redevance est créée : la redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif. Les redevances supprimées étaient facturées aux usagers par la SAUR ; il convient d'autoriser la SAUR à encaisser cette nouvelle redevance auprès des usagers. Celle -ci la reversera ensuite à la commune qui devra ensuite la rétrocéder à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dont nous dépendons, Accord du conseil

### **2.Point sur les dégradations subies par la commune lors de l'épisode cévenol du 17 octobre : voir feuillet annexe détaillé**

**3 Adhésion au CEREMA** (Centre d'Etudes et d'Expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'Aménagement) à compter du 1er janvier 2025 pour un montant de cotisation annuelle de 500 euros. Cette adhésion est proposée au conseil compte tenu des conseils et de l'expertise apportés pour le pont de Fallot, Accord du conseil

### **4 Décision budgétaire modificative sur le budget communal fonctionnement et investissement.**

La somme de 3000 euros sera virée du chapitre 65 au chapitre 012 frais de personnel pour combler un manque de crédits pour terminer l'année (budget fonctionnement). Accord du conseil

Sur le budget investissement, la somme de 30000 euros est transférée de la ligne « travaux sur bâtiments » à la ligne « voirie » pour assurer le paiement de la facture de l'entreprise GRANGEON de 25000 euros HT. Accord du conseil

**5 Demande de subvention au CD42** au titre de l'enveloppe de solidarité départementale pour un montant espéré de 7000 euros pour compenser la dépense de 25000 euros ci-dessus. Accord du conseil

**6 Demande de subvention au CD42** au titre du programme voirie 2025 ( devis de 24545 euros, subvention 60% espérée) pour la route de la Branche, de Mérigneux jusqu'au croisement du chemin de l'Orme afin de réparer les dégradations causées par les eaux de ruissellement du 17 octobre dernier. Accord du conseil

**7.Durée durée d'amortissement du nouveau filtre à roseaux du bourg** : elle est fixée par le conseil municipal à 40 ans à compter du 1er janvier 2025. Accord du conseil

**8 Approbation de la modification des statuts de la communautés de communes du Pilat rhodanien** concernant la compétence petite enfance, A noter que l'association LE CHAPI a été intégrée au sein de la Maison France Services de Pélussin . Accord du conseil

**9 Adhésion au Centre de Gestion 42 pour le dispositif de protection sociale complémentaires des agents communaux** qui améliore leur couverture en cas d'arrêt de travail de plus de 90 jours. Le contrat qui liait la commune à la Sté Intériale depuis le 1er janvier 2024 a été dénoncé afin que la commune puisse adhérer au nouveau dispositif. Accord du conseil

**10.Rapport annuel 2023 sur le service public d'eau potable intercommunal** : ce rapport établi par les services de la Communauté de Communes est consultable en mairie

### **11. Questions diverses**

RDV avec le SDIS le 18 décembre pour avancer sur le dossier des citernes incendie ( localisation dans notre commune) qui pourrait peut être bénéficier d'une demande de subvention DETR (Dotation de l'Etat d'Equipement des Territoires Ruraux ) Dossier à présenter au plus tard pour le 31 janvier 2025.

Marché de Noël le 13 décembre , 22 stands proposés , animation par le groupe » two flou » et buvette tenue par l'association BEE42

Compte rendu de l'atelier Conduite des seniors pour 8 personnes de la commune financé par la conférence des financeurs . Résultats très positifs pour l'ensemble des participants. Reconduction à prévoir pour l'an prochain pour 8 autres candidats.

Atelier réveiller ses sens le 9 décembre et 9 janvier organisé par le CCAS après midi salle municipale

Vœux de la municipalité : 17 janvier 2025

Mutuelle régionale Auvergne Rhône Alpes : pour plus d'informations, se connecter au site internet de la Région

La prochaine réunion de janvier sera fixée ultérieurement

La Secrétaire de séance

M. L. Navez

Le Maire

A. Flacher



Le 5 décembre 2024

## RECAPITULATIF EPISODE CEVENOL DU 17 OCTOBRE DERNIER

La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 31 octobre 2024. Dans cette procédure, seuls sont concernés les bâtiments publics ou privés. Les voies communales ou rurales ne sont pas considérées ni les ponts ni les désordres divers évoqués ci-dessous. Ils ne sont pas non plus pris en charge par les assurances communales.

Aucun désordre constaté sur les bâtiments communaux ; quelques habitations ont été inondées en rez de chaussée et se sont rapprochées de leur assurance.

Le pont de Fallot a été fermé à la circulation et nécessite une intervention lourde si nous voulons le préserver d'une éventuelle nouvelle crue qui pourrait lui être fatale. Je vous en reparlerai plus en détail plus loin

### TRAVAUX EFFECTUES A CE JOUR ET CHARGE FINANCIERE

- Dans un premier temps, recensement des désordres sur les ruisseaux et les ponts avec photos à l'appui réalisé par Benoit pour un travail demandé par le Syndicat des 3 Rivières. Ce travail très abouti nous a permis de contacter le CEREMA pour demander une expertise du pont de Fallot fermé à ce jour
- En interne, dans les jours qui ont suivi l'évènement, remise en état du chemin de Chorane avec l'aide de François SIMONDON puis comblement des ornières route de Limonne (maison COUTURIER)
- En interne aussi, plusieurs demi journées effectuées à Buet par l'employé communal assisté de la famille CLUZEL (débouchage de tuyaux, reprise de fossés...)
- Intervention des chasseurs dans le secteur de la Chavannerie et du chemin des Faures
- Intervention de Joël MATHEVET sur le chemin de Varizière (à poursuivre)
- D'autres anonymes ont pu aussi intervenir sans faire remonter à la mairie
- Chemin de bœuf et chemin du Ruisseau : reconstruction totale chemin de Bœuf et comblement des ornières chemin du ruisseau + curage des fossés au godet : **25000 euros ht**  
L'économie réalisée sur le chantier a permis de réparer le chemin des Blaches, le curage d'une partie de chemin à Pourzin et le comblement des ornières chemin de Ste Blandine  
Coût payé sur le budget communal investissement par virement du chapitre 23 au chapitre 21 (entreprise GRANGEON TP)
- Chemin d'accès au filtre à roseaux de Pourzin + chemin d'accès au réservoir d'eau potable de Mérigneux + petit pont au Curthil + effondrement à Mérigneux + filtre à roseaux du Bourg : réalisé par l'entreprise MOUTOT pour un montant de **16511 euros ht**. Payé sur le budget assainissement collectif. A noter que l'entreprise MOUTOT a remis gracieusement en état le

chemin de l'Orme (sous la ferme SAGE) après qu'une équipe mairie a bouché les ornières à l'aide des pierres récupérées dans le ruisseau et dans le pré, aidée par François SIMONDON.

### **TRAVAUX A REALISER SUR L'EXERCICE 2025 (charge financière non encore disponible)**

- Regoudronnage route de la Branche, du croisement de Mérigneux avec route de Combesserand , jusqu'au chemin de l'Orme (environ 300 ml). Programme voirie 2025
- Sous Guinot : buses sur le Pontin ainsi que berges côté Loire
- Sur le Pontin toujours, levée de « Printemps » à reconstituer en partage avec la commune de St Jacques qui gère la demande de devis
- - A buet, mise en place de tuyau renforcé pour préserver le chemin rural (Anthony s'occupe du devis) qui descend au Verdier
- Pont du Pontin (sous Chavannerie) : maçonnerie à reprendre lorsque le ruisseau sera à sec
- Chemin des Razes de la Chavannerie à l'Ardèche : mur de soutènement en pierres à rebâtir : environ 10 m2
- Petit pont sur le Pont Chardon, au -dessus de Limonne : rejointoiement à prévoir
- Chemin de St Blandine au Verdier puis Buet : désordres signalés par Bernard FLACHER : non encore constatés par la commune
- 

### **PONT DE FALLOT SUR LE RUISSEAU LE PONT CHARDON**

Pont très ancien dont la construction peut être estimée milieu 19<sup>e</sup> siècle. Recensé par le CEREMA (centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public à caractère administratif, en août 2022 dans le cadre du programme Ponts.

Visite sur site le 25 octobre pour expertise. Diagnostic : défaut n° 115 estimé de cotation 3U signifiant que la structure d'une partie de l'ouvrage est structurellement atteinte et qu'il est urgent d'intervenir (méthode IQOA : Image Qualité Ouvrage d'Art). Pour les réparations à venir, le pont peut bénéficier du programme Ponts 2023/2025 du fait de cette cotation 3U.

Lancement d'une consultation pour recruter un bureau d'études spécialisé dans les ouvrages d'art afin d'aider la commune à déposer une demande de subvention en bonne et due forme

Le coût de ces travaux est estimé à plusieurs dizaines de milliers d'euros ; le dossier est à déposer d'ici fin Août 2025 au plus tard mais ce sera fait bien avant.

La commune pourra aussi faire une demande au titre de la DSEC (Dotation Solidarité Evènements Climatiques)

**A noter que sur les 4 départements concernés par l'épisode cévenol (Haute Loire, Loire, Ardèche et Rhône) l'ensemble des travaux est évalué à 100 millions d'euros dont au moins 10 millions d'euros pour les routes départementales de la Loire.**

